



PREFECTURE DU MORBIHAN

RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS



N° 2010 – 13

Mai 2010

Délégations de signature

**Intérim de la fonction de secrétaire général
de la préfecture du Morbihan**



Sommaire

1	Préfecture.....	3
1.1	Direction du cabinet et de la sécurité.....	3
	10-05-07-002-Arrêté accordant délégation de signature à M. Denis Labbé, sous-préfet de Lorient, chargé d'assurer l'intérim de la fonction de secrétaire général de la préfecture du Morbihan.....	3
	10-05-07-001-Arrêté portant désignation du sous-préfet assurant l'intérim de la fonction de secrétaire général de la préfecture du Morbihan	4

1 Préfecture

1.1 Direction du cabinet et de la sécurité

10-05-07-002-Arrêté accordant délégation de signature à M. Denis Labbé, sous-préfet de Lorient, chargé d'assurer l'intérim de la fonction de secrétaire général de la préfecture du Morbihan

Le préfet du Morbihan
chevalier de la Légion d'honneur
chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 16 mai 2008 nommant Mme Corinne Chauvin, sous-préfète de Pontivy ;

Vu le décret du 4 février 2009 nommant M. Denis Labbé, sous-préfet de Lorient ;

Vu le décret du 11 juin 2009 nommant M. François Philizot, préfet du Morbihan ;

Vu le décret du 4 mars 2010 nommant Mme Hélène Rouland-Boyer, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet du Morbihan ;

Vu le décret du 15 avril 2010 nommant M. Yves Husson, sous-préfet de Cherbourg ;

Vu la circulaire du 10 juin 2004 du Ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, relative à la suppléance et l'intérim des fonctions préfectorales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 7 mai 2007 portant désignation de M. Denis Labbé, sous-préfet de Lorient, pour assurer l'intérim de la fonction de secrétaire général de la préfecture du Morbihan à compter du 10 mai 2010 ;

Sur la proposition de Madame la sous-préfète, directrice de cabinet ;

ARRETE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à M. Denis Labbé, sous-préfet de Lorient, chargé d'assurer l'intérim de la fonction de secrétaire général de la préfecture du Morbihan à compter du 10 mai 2010, à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents à l'exception :

de la réquisition du comptable
des arrêtés de conflit.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis Labbé, la délégation de signature, qui lui est conférée par l'article 1^{er}, est accordée à Mme Corinne Chauvin, sous-préfète de Pontivy.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. Denis Labbé et de Mme Corinne Chauvin, cette délégation est accordée à Mme Hélène Rouland-Boyer, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet.

Article 4 : L'arrêté préfectoral du 29 mars 2010, accordant délégation de signature à M. Yves Husson, secrétaire général de la préfecture du Morbihan, est abrogé à compter du 10 mai 2010.

Article 5 : La sous-préfète de Pontivy, la sous-préfète, directrice de cabinet et le sous-préfet de Lorient sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Vannes, le 7 mai 2010

François Philizot

10-05-07-001-Arrêté portant désignation du sous-préfet assurant l'intérim de la fonction de secrétaire général de la préfecture du Morbihan

Le préfet du Morbihan
chevalier de la Légion d'honneur
chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 16 mai 2008 nommant Mme Corinne Chauvin , sous-préfète de Pontivy ;

Vu le décret du 4 février 2009 nommant M. Denis Labbé, sous-préfet de Lorient ;

Vu le décret du 11 juin 2009 nommant M. François Philizot, préfet du Morbihan ;

Vu le décret du 4 mars 2010 nommant Mme Hélène Rouland-Boyer, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet du Morbihan ;

Vu le décret du 15 avril 2010 nommant M. Yves Husson, sous-préfet de Cherbourg ;

Vu la circulaire du 10 juin 2004 du Ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales relative à la suppléance et l'intérim des fonctions préfectorales ;

Vu la note du 22 avril 2010 du Ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, fixant la date d'installation de M. Yves Husson au 10 mai 2010 ;

Sur la proposition de Madame la sous-préfète, directrice de cabinet ;

ARRETE

Article 1^{er} : A compter du 10 mai 2010, l'intérim de la fonction de secrétaire général de la préfecture du Morbihan est assuré par M. Denis Labbé, sous-préfet de Lorient.

Article 2 : Le sous-préfet de Lorient, la sous-préfète, directrice de cabinet, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Vannes, le 7 mai 2010

François Philizot

Le texte intégral du(des) arrêté(s) ci-dessus inséré(s) peut être consulté auprès de : Préfecture-Direction du cabinet et de la sécurité

Textes certifiés conformes aux originaux

Imprimé à la Préfecture du Morbihan
Date de publication le 07/05/2010